

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

RENTREE SCOLAIRE 2022/2023 – École Saint Gilles de Pluneret

Afin de faciliter vos démarches administratives, voici un rappel des modalités d'inscription et de fonctionnement des services municipaux ci-après :

- Accueil de loisirs
- Restauration scolaire

Fiche de renseignements :

Une **fiche de renseignements** (document ci-joint) commune à l'accueil de loisirs et à la restauration scolaire vous est proposée. Cette fiche doit être obligatoirement complétée et déposée à l'accueil de loisirs ou au restaurant scolaire de Plumerqat, **avant le jeudi 7 juillet 2022**.

1. L'ACCUEIL DE LOISIRS DE MERIADEC DU MERCREDI :

L'accueil de loisirs de Mériadec est ouvert le mercredi, les petites vacances scolaires (sauf Noël) et en juillet. Une priorité d'inscription sera donnée aux enfants du périmètre de Mériadec.

Adresse : Rue Victor Graux - Mériadec 56400 PLUMERGAT – 02.97.57.60.73
alshmeriadec.mairie@plumerqat.fr

- Horaires d'ouverture de l'accueil :
 Mercredi : de 7h30 à 18h30
 Temps d'accueil : 7h30 à 9h30 / 11h45 à 12h / 13h30 à 14h / 17h à 18h30
- Modalités d'inscription :
 - a. Pour tout enfant devant fréquenter l'accueil de loisirs périscolaire, **la fiche de renseignements unique** doit être obligatoirement complétée (document ci-joint), accompagnée de **la copie des vaccins**.
 - b. L'inscription peut s'effectuer à la demi-journée avec ou sans repas (document ci-joint).
 - c. L'inscription s'effectue par avance et au mois, avec possibilité d'inscription mensuelle ou annuelle.
- Annulation et modification :
L'annulation (ou la modification) de l'inscription est possible au plus tard le dimanche précédent avant minuit. Toute inscription non annulée dans les délais ou toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée.

2. RESTAURATION SCOLAIRE :

Adresse : 1 rue Parfait Pobéguin – Mériadec 56400 PLUMERGAT – 02.97.56.10.56 –
rs.mairie@plumerqat.fr

- Modalités d'inscription :
 - a. Pour tout enfant devant fréquenter le restaurant scolaire, **la fiche de renseignements unique** doit être obligatoirement complétée (document ci-joint).
 - b. **Une fiche de réservation de repas** (document ci-joint) devra être retournée au service de restauration.
 - c. Vous pouvez réserver les repas de votre enfant à l'année ou à la période proposée.
 - d. **A titre exceptionnel**, en cas d'imprévu :
 - Des modifications (annulation/ajout) pourront être acceptées, **la veille avant 10h00**, en appelant au 02.97.56.10.56, **sauf le vendredi avant 10h pour le lundi et le mardi avant 10h pour le jeudi**.
 - Dans le cas où votre enfant n'est pas inscrit, un repas différent de celui prévu au menu pourra lui être servi.
 - e. Tout repas non décommandé dans les délais sera facturé.

- Tarifs :

- a. Enfants de la commune : Le prix du repas est fixé à 3,28 € par délibération du conseil municipal.
- b. Enfants extérieurs à la commune : Le prix du repas est fixé à 4,05 € par délibération du conseil municipal.

- Allergies et autres intolérances

Les parents d'enfants ayant des intolérances à certains aliments devront fournir un certificat médical. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera alors rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés.

Concernant les paniers repas, une assiette à compartiments devra être fournie.

3. DISCIPLINE

Lorsque votre enfant fréquente l'accueil de loisirs ou le restaurant scolaire, il est sous la responsabilité et l'autorité du personnel communal.

- Un règlement intérieur propre à chaque service est mis en place.
- **Merci de bien vouloir nous faire parvenir l'attestation de prise de connaissance (document ci-joint) de chaque règlement, signée.**

4. PAIEMENT DES FACTURES

Le type de règlement reste à la discrétion des familles : chèque (à l'ordre du Trésor Public), prélèvement automatique après autorisation, règlement par carte bleue via le site www.payfip.gouv.fr ou via le site www.plumergat.fr. Le paiement en espèces ne peut être réalisé qu'auprès de la trésorerie principale d'AURAY.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Mairie (02.97.56.14.56).

Je vous remercie de votre compréhension et de l'attention que vous porterez au respect de ces quelques consignes.

Le Maire,
Sandrine CADORET.

